

- Rectorat : Mme Fabienne TAJAN SG adjointe, Mme MARQUEZ, Mme DAGUET (Gestionnaire bureau DOS 4)
- CTR : Mme DANGLA
- CTD : Mme BIECHY (12), Mme BONNY (09), Mme BOURGEOIS (65), Mme LOPEZ (31), Mme THOLENCE (81), Mme VERZINET CAMPAGNE (82),
- Syndicats : SNFOASEN-SNUAS FP FSU-SNASEN UNSA

Pour prendre connaissance de la déclaration préalable du SNFOASEN, lire ici

ETAT DES LIEUX DES POSTES EN ETP (équivalent temps plein)

Le ministère finance **104.5 ETP** or **114 ETP** sont réellement implantés dans l'académie de Toulouse : la différence -9.5 ETP- est dénommée « *surconsommation* ». La baisse du financement du ministère remonte à 2011. Les **9.5 ETP** sont depuis financés par le rectorat hors BOP 230 (budget opérationnel regroupant les postes infirmières, AS, médecins, CPE, les bourses, les frais de déplacements...).

En l'absence de création de postes d'AS sur le plan national, le Rectorat va soumettre au CSA académique (Comité Social d'Administration) du 25 Mars la reconduction de **2 postes** provisoires pour la Haute Garonne. La possibilité de financer d'autres postes par l'intermédiaire des rompus de temps partiels reste à ce jour dépendante des demandes pour l'année scolaire prochaine, encore inconnues à ce jour. Pour l'année scolaire 2024/2025, **2 postes** sont ainsi financés, les 2 ont été fléchés pour le service social en faveur des élèves de la Haute Garonne.

Pour le **SNFOASEN**, la création de 14 établissements depuis 2018, 15 à la rentrée scolaire 2025, sans aucune création de postes d'AS est inadmissible. Après avoir questionné l'an dernier les chiffres donnés par le Rectorat et après moult relances pour en comprendre les différences, nous avons pu établir enfin clairement que le poste de CTR adjointe avait bel et bien été supprimé, un comble ! Nous demandons l'augmentation des postes financés par le Rectorat : si nous ne contestons pas les besoins du 31 au vu des nombreuses créations d'établissements scolaires, les autres départements en ont besoin eux aussi : ils doivent faire face à la multiplicité des partenaires internes en raison du nombre d'établissements à charge, à la pénurie des partenaires externes et des services publics, aux longs déplacements. Refus du Rectorat.

Le **SNFOASEN** a interrogé sur l'ensemble des temps partiels de l'académie : nous nous étonnons en effet que seul la Haute Garonne ait pu en bénéficier. Nous demandons à avoir un retour précis puisqu'il nous a été confirmé que les rompus de temps partiels sont bien redistribués au sein même du service social. Le **SNFOASEN** fera les comptes dès la rentrée scolaire pour que notre service puisse bénéficier de ces moyens à la hauteur des rompus dégagés réellement.

TELETRAVAIL

Les propositions du Groupe de travail du 12 décembre dernier (20 jours flottants par an avec possibilités de prendre en demi-journées) sont validées. Restent à finaliser les modalités pratiques (formulaire déclaratif pour décompter les jours pris et déterminer le montant de l'indemnité à percevoir). Situations individuelles en voie de résolution.

Le **SNFOASEN** grâce aux éléments apportés par nos soins en GT (comparaison de protocoles avec des académies ayant déjà accordés du TT) a permis des avancées notables.

Sur le plan individuel, notre syndicat continuera d'accompagner les demandes individuelles comme l'ont bien compris les collègues qui nous ont saisi déjà en ce sens.

INDEMNITES REP/REP+

Le Rectorat assure que le versement sera effectué sur la paie de février. Il explique le retard par le temps consacré à la remontée des données nécessaires au calcul de la proratisation et en raison de l'absence d'un personnel depuis 3 mois.

Le **SNFOASEN** s'est étonné que la remontée de 15 plannings (nombre d'AS concernées par l'éducation prioritaire sur notre académie) puisse justifier d'une suspension du versement de plus de 4 mois. Depuis 2023 notre syndicat alerte régulièrement par courrier, à chaque audience et GT, sur ce dysfonctionnement qui pénalise les collègues.

⇒ Le Rectorat s'engage à fournir aux personnels concernés une attestation pour les impôts pour éviter que le cumul sur une même année ait un impact préjudiciable sur le montant des ressources prises en compte pour déterminer le taux d'imposition.

⇒ Le Rectorat s'engage à démarrer la procédure de recueil des plannings plus tôt. De leur côté les CTD ont confirmé que cette transmission pouvait se faire très rapidement dès la rentrée scolaire.

Le **SNFOASEN** continuera d'interpeller le Rectorat pour veiller à la mise en œuvre de ses engagements.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Rectorat a expliqué avoir pu abonder les enveloppes aux DSDEN, le paiement des frais de déplacement doit donc pouvoir s'effectuer.

Le **SNFOASEN** va s'en assurer auprès de ses syndiqués et le cas échéant s'adressera aux DASEN si nécessaire.

MOUVEMENT ET CONCOURS

CT : 2 postes seront proposés au concours (Tarn et Hautes Pyrénées). Les postes qui ne seront pas pourvus à l'issue de ces 2 opérations (concours et mouvement) seront proposés sur la plateforme CSP (Choisir le Service Public) : postes vacants de CTD : Aveyron, Gers, Lot (occupés par des AS faisant fonction), poste vacant de CTR, postes vacants de CT-C : Tarn et Hautes-Pyrénées

En réponse à nos interrogations, le Rectorat explique que la valorisation de ces personnels qui acceptent d'occuper de telles responsabilités se réalise via le montant de l'IFSE. Le CIA est identique des CT et des AS est identique car la différenciation entre les personnels se fait uniquement par catégorie A-B-C. A propos, le **SNFOASEN** a déploré la proratisation du CIA pour les collègues à mi-temps thérapeutique, c'est la double peine. Le Rectorat a renvoyé sur une audience. Le **SNFOASEN** saisit le CSA A également.

RETRAITE PROGRESSIVE

Seuls 2 agents parmi les personnels ATSS sont actuellement en retraite progressive : étonnement du Rectorat

mais pas du **SNFOASEN** au regard de notre régime indemnitaire : l'IFSE ne sera pas prise en compte dans le calcul de la retraite or désormais elle constitue une part importante des revenus mensuels. Perdre encore des revenus avant le départ en retraite n'est pas possible financièrement pour l'immense majorité des agents. Sans compter que notre profession très féminine comprend nombre de collègues avec une interruption de carrière et des périodes de temps partiels.

MDPH

Le Rectorat a invité les DASEN à rediscuter, lors du renouvellement des conventions MDPH, des moyens accordés par le service social.

Le SNFOASEN a réaffirmé son opposition à toute remise en question des moyens alloués. Ce sont les missions qui doivent déterminer les moyens et non pas les moyens- restreints- qui doivent déterminer-donc les réduire- les missions. Or force est de constater que la remise en cause des postes MDPH prend racine uniquement du fait de la pénurie de postes. Au vu du budget 2025 (50 milliards de coupes budgétaires), quelle sera la prochaine mission, réorganisation ou champs d'intervention à être

Nous refusons de voir notre service quitter peu à peu les lycées généraux puis les collègues comme c'est le cas en Haute Garonne. Le syndicat FO des chefs d'établissement de Haute Garonne a exprimé très clairement lors de la dernière commission Blanchet (rencontre syndicats des personnels de direction et DSDEN/Rectorat) son regret de ne plus pouvoir compter sur la présence des AS dans tous les établissements du second degré. Il déplore l'insuffisance de moyens alloués au service social et réaffirme l'importance de disposer de son expertise jugée indispensable et demande la création de postes.

INDEMNITE PHARE

Pour les AS coordonnatrices du dispositif dans l'établissement, pas d'éligibilité aux IMP ni aux PACTES mais droit à « *une indemnité pour mission particulière est allouée au coordinateur pour effectuer cette mission. Les infirmiers scolaires et les assistants sociaux qui assurent les fonctions de coordonnateurs pour la lutte contre le harcèlement dans les établissements bénéficieront également d'un complément indemnitaire de 1 250 euros à ce titre.* » (Circulaire 020224 BO Février 2024). Le recensement des coordo. sur l'académie a été transmis à Mme DANGLA CTR pour demande de mise en paiement.

**Seul ou isolé, on n'est rien !
Ensemble et syndiqué on peut gagner ! Rejoignez FO**